



Interdiction de sortie de territoire

Par **myriam**, le **01/07/2008** à **23:41**

Bonjour, rnJe suis maman d'une petite fille dont le papa est Algérien. Nous nous sommes séparés il y a quelques années et j'ai obtenu l'interdiction de sortie de territoire que j'avais demandé.rnJ'ai refait ma vie et nous voudrions partir à la Martinique.rnElle n'est pas autorisée à sortir du territoire national.rnPouvons nous partir dans les DOM TOM ???rnEst ce considéré comme territoire national?rnNous sommes allés en Corse il y a deux ans mais c'est vrai que personne ne nous a contrôlé...rnMerci beaucoup de votre aide

Par **jeetendra**, le **02/07/2008** à **10:40**

bonjour, vous pouvez partir tranquillement pour la Martinique, cordialement

Par **Tisuisse**, le **02/07/2008** à **11:54**

Bonjour,rnrnDepuis quand la Martinique n'est pas française ? c'est un Département Français d'Outre-mer, certes, mais français quand même. Surtout ne dites jamais à un martiniquais : "Je rentre en France" mais "Je rentre en métropole."rnrnDe ce fait, si vous partez à la Martinique, vous ne sortez pas de France.

Par **sozzo**, le **02/07/2008** à **18:20**

Bonjour,

Tout à fait d'accord avec mes deux collègues car je suis moi même en Martinique par contre faites attention en prenant l'avion avec les escales, essayez d'en prendre un direct car les escales ne seront peut être pas française et là ..., n'oubliez pas non plus de faire le nécessaire auprès du juge aux affaires familiales pour le droit de visite et d'hébergement s'il y en a un et de prévenir son père dans les délais.

Si vous décidez de venir en Martinique, je vous souhaite un bon séjour sur l'île.

Bonne journée.